

Résolution présentée par la délégation du Mali

Thème	Conflit et sécurité internationale
Concerne	La commercialisation du sable du Sahara afin de lutter contre la montée des eaux et les réfugiés climatiques
L'Assemblée Générale,	
Alarmée	face aux conséquences désastreuses de la montée des eaux, engendrant une quantité astronomique de réfugiés climatiques, atteignant les 220 millions de 2014 à 2024, qui ne cesserait d'augmenter jusqu'à atteindre les 280 millions d'ici 2050,
Rappelant	que l'impact de la montée des eaux n'est pas moindre, et qu'il est susceptible d'engendrer de lourdes conséquences pour les pays accueillants ces réfugiés tel qu'une augmentation de tensions sociales, forçant le déplacement de populations entières ,à leur tour, augmentant leur vulnérabilité,
Dénonçant	l'inactivité des grandes puissances économiques en mesure d'aider, comme les Etats-Unis, l'Union européenne et les pays producteurs de pétrole, étant également les principaux responsables de la cause climatique engendrant la montée des eaux,
Concernée	par la situation critique vers laquelle le monde se dirige dangereusement,
Outrée	par l'injustice économique empêchant les pays menacés de faire face au danger climatique, dépendants de l'aide de pays indifférents, étant eux-mêmes invulnérables,
Exigeant	la participation des pays touchés,
Décide	- de créer MSO (Mali Sand Operation), une organisation qui permettra la commercialisation du sable du Sahara aux nations se trouvant dans le besoin afin de pouvoir lutter contre la montée des eaux - d'impliquer à notre cause nos cher voisins Algériens, Mauritaniens et Nigériens, ainsi que les pays avec lesquels nous partageons le Sahara dont le Maroc, la Tunisie, la Libye, l'Egypte, le Tchad et le Soudan - d'investir une partie des revenus générés par la MSO dans les projets écologiques et d'adaptation climatique, visant à réduire la vulnérabilité des populations affectées.

Le texte français fait foi.